

## Foire aux questions

### Les fluctuations du marché

Les réponses sont fournies à titre indicatif. La situation de chaque personne est différente. **Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.**

#### Questions d'ordre général sur les placements

##### **Je perds de l'argent. Devrais-je transférer mes placements en actions en espèces ou en obligations?**

La plupart des investisseurs constatent une baisse de leurs placements en raison de la présente crise du coronavirus.

Il est important de noter que vous ne perdez pas d'argent jusqu'à ce que vous vendiez vos placements. Les placements devraient correspondre à vos objectifs, à votre profil et à votre horizon de placement. Si ces éléments ont changé, songez à rajuster vos placements. S'ils n'ont pas changé, réagir à l'activité actuelle du marché pourrait nuire à vos rendements à long terme. Considérez les choses sous un autre angle. Vendriez-vous votre maison aujourd'hui si elle perdait de la valeur? Probablement pas. Il devrait en aller de même pour votre épargne.

Si vous avez un portefeuille diversifié et que vous investissez à long terme, l'histoire nous montre que les marchés récupéreront ces pertes et reviendront, encore une fois, en territoire positif.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

##### **Pour le moment, recommanderiez-vous d'investir dans des placements à volatilité plus faible, comme des fonds du marché monétaire?**

Vous pourriez investir les cotisations futures dans un fonds du marché monétaire. Gardez à l'esprit qu'en plaçant de l'argent frais dans un fonds du marché monétaire, vous passez à côté de l'occasion d'acheter des titres à un prix inférieur. Vous vous privez également des avantages de toute reprise future du marché. Avec l'approche des achats périodiques par sommes fixes, vous cotisez régulièrement à votre compte, sans égard aux oscillations du marché. Au fil du temps, vous achetez des parts à différents prix, payant un prix moyen qui n'est ni le plus élevé ni le plus bas sur le marché.

Si vous transférez votre épargne existante à des placements à faible volatilité, comme des fonds du marché monétaire, vous immobiliserez vos pertes et vous raterez l'occasion de profiter de toute reprise future du marché.

Si votre répartition des placements correspond à votre profil d'épargnant et à votre horizon de placement, vous n'avez probablement pas besoin d'effectuer de modifications, sauf si vos objectifs, votre profil de risque ou votre horizon de placement ont changé.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.



**J'ai investi dans un portefeuille à risque modéré, et mes placements ont diminué de 26 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Devrais-je maintenant passer à un niveau de risque faible?**

Pas nécessairement. Les portefeuilles à risque modéré restent exposés aux marchés boursiers et aux titres à revenu fixe. Si votre profil d'épargnant et votre horizon de placement n'ont pas changé, il n'est peut-être pas nécessaire de modifier vos choix de placements.

Si vous passez à des placements à faible volatilité, comme des fonds du marché monétaire, vous actualisez vos pertes et vous raterez l'occasion de profiter de toute reprise future du marché.

S'il vous reste plus de deux ans avant de prendre votre retraite, il vaut peut-être mieux attendre plutôt que de concrétiser vos pertes dès maintenant.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

**Comment les fonds axés sur une date de retraite fonctionnent-ils? Quels sont les avantages des régimes de retraite collectifs pour les investisseurs?**

Les fonds axés sur une date cible ou une date de retraite sont des portefeuilles de placements diversifiés selon le moment où vous prévoyez effectuer des retraits. Lorsque vous investissez dans l'un de ces fonds, vous choisissez celui dont la date d'échéance se rapproche le plus de la date prévue de votre retraite. Le gestionnaire de fonds rajuste les placements pour qu'ils soient moins risqués à mesure que la date d'échéance du fonds approche.

Si vous investissez dans un fonds de retraite dont la cible est 2050, vous détenez des placements à risque plus élevé. Cela signifie que le pourcentage d'actions du fonds est plus élevé. Comme vous disposez de 30 ans avant la retraite, vous avez beaucoup de temps pour attendre que le marché se redresse.

La personne qui n'a que cinq ans avant de prendre sa retraite et qui a investi dans un fonds de retraite dont la cible est 2025 n'a pas autant de temps pour récupérer les pertes. Les placements dans ce fonds seront moins risqués, ayant donc une pondération plus faible en actions.

**Je passe d'un emploi à l'autre et ma prochaine entreprise a aussi un REER collectif auprès de Manuvie. Que dois-je faire pendant la période de trois semaines où je participe à un régime individuel?**

Pour éviter de concrétiser les pertes que vous avez récemment constatées dans vos placements, essayez de conserver votre portefeuille dans les mêmes catégories d'actif.

Même si votre nouveau régime collectif ne comprend pas exactement les mêmes fonds, vous pouvez conserver une répartition de l'actif semblable en choisissant un fonds ressemblant. Par exemple, passer d'un fonds d'obligations canadiennes à un autre fonds d'obligations canadiennes, ou d'un fonds d'actions canadiennes à un autre fonds d'actions canadiennes.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

**À quelle fréquence puis-je modifier mon portefeuille dans le cadre de mon régime de retraite collectif de Manuvie?**

Vous pouvez modifier vos placements en tout temps dans notre site sécurisé à l'intention des participants. Si vous effectuez un trop grand nombre d'opérations (dépôts ou retraits) à l'égard d'un même fonds dans un court laps de temps, nous pourrions vous facturer des frais d'opérations fréquentes. Dans ce cas, nous vous préviendrions.



## **Le moment est-il bien choisi pour investir davantage dans mon portefeuille, étant donné que les actions sont à leur plus bas niveau?**

Le dicton dit : achetez quand les cours sont bas, vendez quand ils sont élevés. Certaines personnes entreverront des occasions dans les conditions actuelles du marché. Le moment est peut-être bien choisi pour investir davantage, mais n'oubliez pas que les marchés pourraient encore baisser.

De plus, il est important de toujours vérifier quels sont vos droits de cotisation aux différents régimes de placement, comme le REER et le CELI.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **Devrais-je réduire le montant de mes cotisations afin que les fonds restants servent aux urgences?**

La situation de chaque personne est différente. Il est important de demander des conseils financiers personnels. Si le programme d'épargne-retraite collectif de votre employeur est assorti de cotisations de contrepartie, vous devriez, dans la mesure du possible, continuer de tirer pleinement avantage des cotisations de contrepartie de l'employeur afin de ne pas laisser d'argent sur la table.

Si vous avez actuellement la possibilité de faire des économies supplémentaires, vous pouvez les utiliser pour constituer votre fonds d'épargne en cas d'urgence.

Pour assurer une bonne planification financière, il est recommandé d'épargner l'équivalent de 3 à 6 mois de dépenses de base dans un compte d'épargne en cas d'urgence. Un compte d'épargne à taux d'intérêt élevé ou un CELI avec des placements prudents sont des instruments d'épargne pertinents pour constituer un fonds d'urgence.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **À quelle fréquence dois-je effectuer un suivi et modifier mes placements?**

Les placements devraient correspondre à vos objectifs, à votre horizon de placement et à votre profil d'épargnant.

Nous vous recommandons d'effectuer un suivi de votre portefeuille une fois par année. Revoyez votre profil d'épargnant lorsque votre situation familiale change en raison d'un mariage, d'un divorce ou de la naissance d'un enfant.

N'oubliez pas que si vous investissez dans un fonds axé sur une date cible, le gestionnaire s'occupera de rééquilibrer les placements pour réduire le risque à long terme. De plus, une autre responsabilité importante du gestionnaire de fonds consiste à surveiller les marchés quotidiennement et à prendre des décisions concernant la répartition des fonds et la stratégie de placement. En période de fluctuations extrêmes du marché, comme c'est le cas en raison du coronavirus, c'est le moment idéal pour parler à un conseiller autorisé de votre situation personnelle.



## **Je suis à environ 15 ans de la retraite et lorsque je regarde mes REER, je crains de perdre tout mon argent. Que se passe-t-il si des sociétés qui se trouvent dans le fonds font faillite?**

Même s'il est peu probable que vous perdiez tout l'argent de votre REER, il n'existe jamais de garantie. Si vous avez environ 15 ans avant la retraite, votre portefeuille aura probablement le temps de se remettre du repli actuel.

La plupart des fonds d'action contiennent des actions de centaines de sociétés différentes. Les gestionnaires de portefeuille surveillent de près les différentes sociétés du fonds. S'ils estiment qu'une société n'est pas solide, ils pourront vendre les actions de la société en question et acheter celles d'une autre.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **Pouvez-vous expliquer ce qui fait de l'immobilier un placement spécialisé?**

L'immobilier peut être un élément important d'un portefeuille diversifié. Un fonds immobilier investit dans des biens immobiliers. L'immobilier est un placement moins liquide que les actions et les obligations. Il contribue à réduire la volatilité, mais aussi à générer des problèmes de liquidité, car il est parfois plus long de vendre des placements immobiliers que des actions ou des obligations. En raison du risque de problèmes de liquidité, les fonds immobiliers sont classés dans la catégorie des fonds spécialisés.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **Quand vous parlez d'adopter une perspective à long terme en matière de placements, de combien d'années s'agit-il?**

Long terme signifie habituellement 10 ans ou plus avant que vous ayez besoin d'accéder à votre argent.

## **Mes placements sont-ils couverts en cas de perte totale à la suite d'un krach boursier?**

L'argent placé dans un fonds lié aux valeurs de marché n'est pas garanti. Les valeurs fluctueront selon la conjoncture du marché.

Dans le cas des placements à intérêt garanti, les valeurs ne fluctueront pas selon la conjoncture du marché.

## **Où se trouve le Questionnaire sur le profil de risque de l'épargnant?**

Vous trouverez le Questionnaire sur le profil de risque de l'épargnant sur notre site sécurisé à l'intention des participants aux régimes de retraite collectifs.

## **Investir à l'approche de la retraite ou à la retraite**

### **Je suis proche de ma retraite et mes placements comportent un risque modéré à faible. Devrais-je transférer tous mes placements sur les marchés monétaire et obligataire?**

Les portefeuilles à faible et à moyen risque sont généralement davantage axés sur les placements en titres à revenu fixe comme les obligations. Ils continuent d'investir dans les marchés boursiers et auront subi des baisses au cours des récentes turbulences.

S'il vous reste plus de deux ans avant la retraite, il serait peut-être préférable de laisser votre argent là où il est plutôt que d'immobiliser vos pertes immédiatement.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.



## **Il me reste huit ans avant la retraite. Devrais-je continuer de détenir des placements ou vendre maintenant?**

Cela dépend vraiment de la façon dont vous investissez. Les placements devraient correspondre à votre objectif, à votre horizon de placement et à votre profil de risque.

Vous trouverez des renseignements sur vos placements dans notre site sécurisé à l'intention des participants.

Si vous disposez de 5 à 10 ans avant la retraite, les marchés ont encore le temps de se redresser.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **Il me reste de 2 à 5 ans avant la retraite. Devrais-je vendre mes placements maintenant ou les conserver?**

Cela dépend vraiment de la façon dont vous investissez. Les placements devraient correspondre à votre objectif, à votre horizon de placement et à votre profil de risque.

Vous trouverez des renseignements sur vos placements dans notre site sécurisé à l'intention des participants.

Selon l'horizon de placement seulement, une personne qui prendra sa retraite dans moins de cinq ans devrait investir dans des placements plus prudents. Déplacer votre argent maintenant immobilisera vos pertes et vous perdrez l'occasion de profiter d'une reprise du marché.

N'oubliez pas que votre horizon de placement ne se termine pas à la retraite. Vous pouvez continuer à investir à la retraite.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **Si je suis à la retraite et que j'ai perdu plus de la moitié de mes fonds, que dois-je faire?**

Si vous détenez de l'argent dans des placements à faible risque, comme des titres à revenu fixe, songez à effectuer vos retraits de revenu de ces placements pour le moment.

Le moment est peut-être bien choisi pour passer en revue votre budget afin de déterminer si vous pouvez réduire le montant de vos retraits périodiques. Cela laissera plus d'argent dans votre portefeuille pour profiter d'une reprise future du marché.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.

## **J'ai récemment pris ma retraite. Que dois-je faire?**

Cela dépend vraiment de la façon dont vous investissez. Un conseiller autorisé peut examiner l'ensemble de votre situation financière et vous fournir des conseils.



## Fluctuation et conditions du marché

### **Combien de temps faudra-t-il au marché pour revenir à la normale? En 2008, combien de temps a-t-il fallu?**

Nous assistons actuellement à un marché baissier, défini comme un recul de plus de 20 % par rapport à son sommet.

Dans le passé, les marchés baissiers se sont redressés en 18 mois à trois ans, à partir du plus bas niveau.

Bien que cette période de récupération ait été constante par le passé, nous ne pouvons pas garantir ce qui se passera à l'avenir.

### **Comment ce marché se compare-t-il à son plus bas niveau en 2008?**

Le 20 mars 2020, l'indice composé S&P/TSX, le plus important indice boursier du Canada, était de 11 851.

À la fin de 2008, l'indice composé S&P/TSX se chiffrait à 8 987.

Dans le passé, les marchés ont suivi une tendance à la hausse au fil du temps. Nous ne pouvons pas prédire ni garantir ce qui se passera à l'avenir.

### **Un conseiller financier ne vous dirait-il pas de conserver vos placements parce que c'est ainsi qu'il fait de l'argent?**

Pas nécessairement. Un conseiller autorisé peut vous fournir des conseils et du soutien durant les périodes difficiles comme celle que nous vivons actuellement. L'une de leurs responsabilités consiste à éliminer l'aspect émotionnel de l'investissement et à vous aider à garder le cap sur vos objectifs financiers.

### **Prévoyez-vous que les sociétés pourraient réduire leurs versements de dividendes en raison d'une réduction potentielle de leurs revenus?**

Il est trop tôt pour spéculer sur la possibilité que les sociétés réduisent leurs versements de dividendes actuels.

## Besoin d'un conseiller?


### **Où puis-je trouver un conseiller autorisé?**

Votre employeur offre peut-être l'accès à des services-conseils dans le cadre de votre régime d'épargne-retraite collectif ou de votre programme d'aide aux employés.

### **Manuvie a-t-elle une liste de conseillers autorisés avec lesquels communiquer au sujet de stratégies de placement précis?**

Vous pouvez utiliser l'outil Trouver un conseiller sur notre site Web :

<https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/trouver-un-conseiller.html>



**Comment choisir un conseiller en placement? Comment puis-je savoir s'ils ont des obligations fiduciaires? Il me semble que de nombreux conseillers en placement essaient simplement de me vendre leurs produits.**

Trouver un conseiller en qui vous pouvez avoir confiance peut être difficile. Les recommandations d'amis ou de membres de la famille sont un bon point de départ. Vous devrez peut-être vous entretenir avec quelques conseillers pour constater si vous êtes à l'aise avec eux.

Des questions à poser :

- Le conseiller a-t-il de l'expérience dans différentes conjonctures de marchés?
- Quels types de services offre-t-il?
- Peut-il vous recommander à d'autres professionnels? (comptables, avocats et notaires)
- Quels sont leurs titres professionnels? Ont-ils un titre lié au secteur des services financiers? (CFP, planificateur financier certifié, AVA, CFA, etc.)
- Comment sont-ils rémunérés pour leur travail?

**Y a-t-il un coût associé aux services d'un conseiller financier de Manuvie si je participe à un régime collectif?**

Les conseillers financiers indépendants ou les personnes sous contrat avec Manuvie peuvent ou non exiger des frais.

**Questions non liées à la retraite**

**Je maximise mes cotisations à un REEE pour rattraper le retard sur les subventions gouvernementales. Devrais-je continuer?**

C'est toujours une bonne idée de profiter d'une cotisation de contrepartie du gouvernement ou de votre employeur.

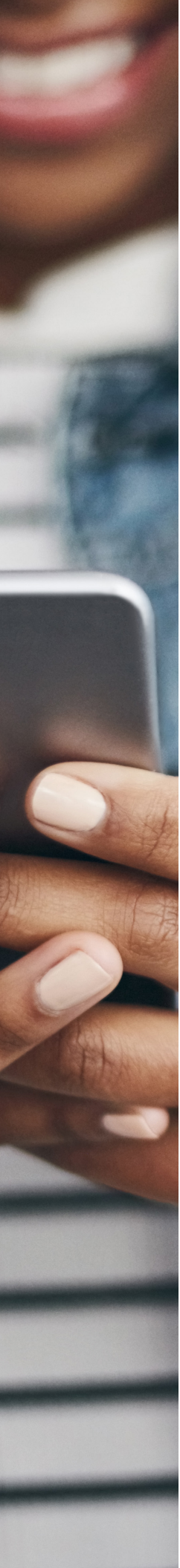
Lorsque vous investissez, songez au moment où vos enfants auront besoin de cet argent pour leurs études. Si vos enfants sont très jeunes, vous pouvez prendre plus de risques. Plus le moment où ils auront besoin de l'argent approche, moins les placements risqués conviennent.

Un conseiller autorisé peut vous guider quant aux différents types de REEE et vous indiquer celui qui convient le mieux à votre famille.

**Les taux d'intérêt ont baissé. J'ai des placements qui arrivent à échéance ce mois-ci. Je prévois acheter une maison dans un an ou deux. Que dois-je faire?**

Si vous prévoyez utiliser cet argent au cours des deux prochaines années, vous pourriez vouloir le laisser dans des placements stables dont la valeur ne fluctue pas beaucoup.

Si vous ne savez pas trop quoi faire et que vous souhaitez obtenir des conseils précis sur votre situation, communiquez avec un conseiller autorisé.



Ce document est publié par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) afin de vous offrir un bon outil d'aide à la prise de décision et de vous informer sur les sujets d'actualité. Notre objectif n'est pas de fournir des conseils financiers; veuillez vous adresser à un conseiller autorisé pour toute question à cet égard.

Les produits et services de régime de retraite collectif sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2020. Tous droits réservés. C. P. 396, Waterloo (Ontario) N2J 4A9. INS21254 GRS MF Flyer F 04/20 AODA